8 / <u>Médicaments</u>

Tout médicament à l'école est interdit (les dangers d'absorption inconsidérée ou de confusion de médicaments sont trop grands).
Merci de demander à votre médecin traitant de privilégier les traitements qui permettent la prise de médicaments uniquement le matin et le soir.
Pour les enfants atteints de maladie chronique et pour lesquels le concours de l'école est souhaitable, un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être signé avec le médecin scolaire ou le médecin traitant.

9 / <u>Tenue vestimentaire et objets non autorisés</u>

<u>Tenue</u> : Une tenue correcte est exigée (pas de tongs, ni talons…,)
- Pas de tenue courte en cycle 3
- Pas d'écharpe uniquement cagoule ou tour de cou
- Pas de maquillage ni vernis à ongles
- Pas de tatouage "éphémère"
- Pas de boucles d'oreilles pendantes

<u>Coiffure</u> : Les coiffures excentriques (crête, motifs, colorations ou décolorations de cheveux) ne sont pas tolérées.
L'école décline toute responsabilité pour les objets précieux, l'argent perdu par les enfants et les vêtements égarés *.
- Ne pas donner aux enfants des objets de valeur, ni d'argent.
- Interdiction d'apporter des objets dangereux ou tranchants.
- Jouets, jeux électroniques, MP3, portables sont interdits à l'école.
- Sucettes interdites, chewing-gum

* **<u>RAPPEL : Merci de marquer tous les vêtements</u>.**

L'inscription d'un élève à l'école Pluie de **Roses vaut acceptation du présent** règlement. Les parents et **enfants certifient avoir lu le présent règlement et s'engagent à le respecter durant l'année scolaire 2021 / 2022.**

Le non respect du règlement pourra entraîner une sanction à laquelle les parents auront à cœur de ne pas s'opposer dans un souci de cohérence éducative.

<u>Signature du Chef d'Etablissement</u> <u>Signature des parents</u> <u>Signature de l'enfant</u>
(à partir du CP)

Cet exemplaire est à retourner signé avec la demande d'inscription ou de réinscription. En début d'année, un deuxième exemplaire sera remis à votre enfant et fera l'objet d'une discussion en classe.

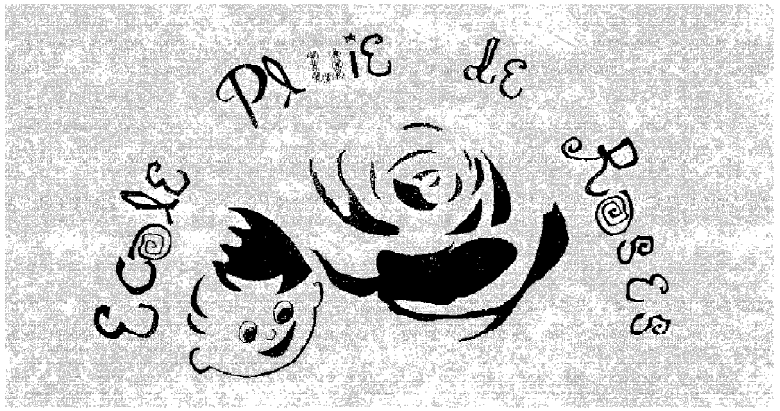

Règlement Intérieur

L'inscription de votre enfant à l'école Pluie de Roses vous engage à respecter l'esprit de l'école, son règlement et ses modalités de paiement.

La vie en société exige le respect de règles communes des membres de l'équipe éducative mais aussi des parents et enfants.

20 Rue du Maréchal Joffre
33140 Villenave d'Ornon
☏ 05 56 37 46 59
secretariat@ecolepluiederoses.fr
www.ecolepluiederoses.fr

1 / Respect des personnes

Chacun se doit de respecter l'autre :

- Les élèves vis-à-vis des adultes (enseignants, personnel).
- Les adultes vis-à-vis des élèves.
- Les élèves entre eux.

Les enseignants et le personnel sont les seules personnes habilitées à régler les conflits pouvant survenir entre les enfants pendant le temps scolaire.
Toute violence verbale ou physique sera sanctionnée.
Elémentaire :
Un rappel à l'ordre peut être notifié à l'enfant par une croix.
Trois croix donnent lieu à un avertissement.
Trois avertissements seront sanctionnés par une heure de retenue.
Maternelle :
Les parents seront informés en cas de comportement difficile.
Une exclusion temporaire de la classe peut être décidée si les problèmes de comportements perdurent ou sont trop importants.

2 / Travail

Tous documents (cahiers, circulaires, …) doivent être signés par les parents et rapportés **dans les délais demandés.**

3 / Retard, absence, participation aux cours

Tout retard en classe perturbe le bon déroulement des cours.
Il est impératif que chacun respecte les horaires de l'établissement.
En arrivant dans l'école les enfants se rendent directement à la garderie avant 8 h 20 ou sur la cour à partir de 8 h 20.

Merci aux parents de respecter les sorties de garage des voisins, en déposant leurs enfants, ainsi que la place réservée aux personnes en situation de handicap.

Il est nécessaire que votre enfant participe à toute activité proposée par l'enseignant y compris les sorties, activités sportives, classes de découverte qui s'inscrivent dans le cadre d'une action pédagogique conforme aux programmes d'enseignement ou au projet d'école.

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le jour même avant 10 h par téléphone au secrétariat et justifiée par un mot écrit (4 ½ journées injustifiées d'absences par mois sont signalées à l'Inspection Académique).

La culture religieuse s'inscrit dans le caractère propre de notre établissement : tout enfant est tenu d'y participer.

4 / Récréations et sorties de classe

- Respect de l'espace autorisé et de la nature.
- Interdiction de faire des allers-retours dans la classe.
- Respect de l'usage du matériel mis à la disposition.
- Les papiers mis à la poubelle (aussi bien en classe que dans la cour).

Pour que la sortie des classes se fasse dans les meilleures conditions, nous invitons les parents à :

- **rester à l'extérieur de l'enceinte de l'école**
- **à surveiller leurs enfants dès qu'ils les ont récupérés et ne pas les autoriser à revenir dans l'enceinte de l'école**
- **ne pas monter sur les barrières et respect de la nature environnante.**

5 / Restauration scolaire, panier repas et garderie

Les enfants apprennent à manger un peu de tout, proprement et dans le calme.
Possibilité aux parents d'apporter le panier repas. Un protocole est à signer avec l'école.
En cas d'allergie, un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) doit être signé par votre médecin traitant. Aucune substitution de repas ne pourra être fournie par l'école.

Tout enfant ne respectant pas les règles de calme pourra être exclu de la garderie.
Merci aux parents de respecter les horaires :

- **Matin 7 h 45** - **Soir 18 h 15**

Une tarification de 5 euros vous sera appliquée par tranche de 15 min de retard.

Seules les absences justifiées par un certificat médical d'au moins une semaine donnent lieu à une remise sur la restauration scolaire, panier-repas et garderie.

6 / Informatique

Tout enfant se doit de respecter la charte informatique signée en début d'année (cycles 2 et 3).